



## Projet Burkina 2006

Ici, là-bas  
[icilabas@icilabas-montpellier.org](mailto:icilabas@icilabas-montpellier.org)  
[www.icilabas-montpellier.org](http://www.icilabas-montpellier.org)  
4 boulevard Henri IV  
Institut de Biologie  
34000 Montpellier

# Compte rendu du Projet Burkina 2006

## **1 Présentation**

- 1.1 L'association « Ici, là-bas »
- 1.2 L'association « Vivre APED »
- 1.3 La pouponnière « Un cœur pour tous »
- 1.4 Partenariat avec les étudiants de Poitier

## **2 Objectifs du projet**

### 2.1 Objectif global

### 2.2 Objectif spécifique à Ouagadougou

- 2.2.1 L'aide financière
- 2.2.2 Le matériel
- 2.2.3 L'infirmier
- 2.2.4 Le vaccins
- 2.2.5 Le protocole d'utilisation des gants

### 2.3 Objectif spécifique à Bobo Dioulasso

- 2.3.1 Formation de secouristes en herbe
- 2.3.2 L'instituteur

### 2.4 Objectif de la pouponnière

## **3 Les bénéficiaires du projet**

- 3.1 Bénéficiaires burkinabés
- 3.2 Bénéficiaires montpelliérains

## **4 Le déroulement**

- 4.1 Construction du projet
- 4.2 Organisation sur place

## **5 Le budget**

## **6 Evaluation du projet**

## **7 annexes**

# 1 Présentation

## **1.1 L'association « Ici, là-bas »**

L'association « Ici, là-bas », anciennement ACM humanitaire, est issue de la branche humanitaire de l'ACM (Association Carabine de Montpellier) ainsi que de l'AMESF (Association Montpelliéraine des Etudiantes Sages Femmes).

Elle est née en septembre 2002 de la volonté d'étudiants de deuxième année de donner un peu de leur temps aux autres, elle était alors une branche de la corporation des étudiants en médecine de Montpellier.

Depuis octobre 2004, l'association est devenue indépendante et est enregistrée comme association à but non lucratif Loi 1901.

L'association « Ici, là-bas » est reconnue par la Faculté de médecine et par l'Université Montpellier 1 comme association étudiante caritative.

Elle regroupe des étudiants en médecine de Montpellier, ainsi que des étudiants de l'école de Sages Femmes de Montpellier.

Le but de l'association est de construire des actions de solidarités locales et internationales, les plus utiles possibles et ainsi de permettre à tout étudiant de participer à ces actions, en leur permettant, par la même occasion, de bénéficier d'une formation pratique supplémentaire à leur cursus universitaire.

Nous essayons également de sensibiliser un maximum d'étudiants tout au long de l'année au cours de ces divers projets. En effet, si chacun de nous donne un peu de temps et d'espoir, nous pourrions continuer à y croire.

## **1.2 L'association « Vivre APED » (Association Pour la Protection de l'Enfance en Danger)**

L'association « Vivre-APED » a été créée en décembre 2003 par Madame Janet Portiche, femme de l'ex-ambassadeur de France au Burkina Faso. Le siège se trouve à l'Hôpital pédiatrique Charles de Gaulle à Ouagadougou.

Elle mène de nombreuses actions auprès des enfants des rues, d'enfants orphelins ou issus de familles n'ayant pas les moyens de payer les frais médicaux.

L'association agit directement sur le terrain, des secouristes se rendent, grâce à l'ambulance de l'association, ou en mobylettes, dans différents sites de la capitale (marchés, écoles, bordures de routes...) munis d'une caisse de secours permettant d'effectuer les premiers soins.

Les enfants les y attendent 2 fois par semaine pour se faire soigner, plaies plus ou moins graves ou maladies infectieuses...

Les cas les plus graves, nécessitant une prise en charge médicale ou une hospitalisation, sont référés à l'un des deux CHU de la ville.

Les soins étant souvent trop chers, « Vivre » assure la prise en charge financière (exonération d'ordonnances, de consultations, de frais d'hospitalisation, dons de médicaments..) grâce à ses antennes dans chacun des deux hôpitaux.

Egalement présente à Bobo-Dioulasso, l'association dispose d'un centre de réinsertion pour adolescents issus de la rue. Certains vivent au centre où ils apprennent à se prendre en charge et à vivre en collectivité. Ce centre est doté d'un atelier de menuiserie où ils apprennent ce métier dans le but d'une future réinsertion professionnelle.

### **1. 3 La pouponnière « Den Kanu » :**

Le projet pouponnière a débuté en 2005. Six étudiantes sages-femmes sont parties, du 4 juillet au 1<sup>er</sup> août, travailler à la pouponnière Den Kanu de Bobo Dioulasso.

C'est une pouponnière de protection maternelle infantile financée par le Ministère des Affaires Etrangères français, que nous avons connue par l'intermédiaire de Régine Jeanjean de l'association « Terre des enfants » et d'Odile Dufriche, pédiatre française travaillant sur une mission au Burkina Faso.

Elle est gérée par les Sœurs de l'Annonciation de Bobo.

Cette pouponnière accueille une cinquantaine d'enfants de 0 à 3ans, orphelins de mère (pour la plupart). Les soeurs ont présenté quelques réticences à certains de nos projets mais les ont finalement acceptés.

La pouponnière présente de nombreux problèmes :

Les enfants sont peu protégés contre les maladies : les moustiquaires des portes sont hors d'état.

La promiscuité et le manque d'hygiène dû aux langes en coton engendre une contamination « en chaîne » de ces enfants notamment par les maladies diarrhéiques. Nous avons alors acheté un stock de langes en plastique qui, placés par-dessus les langes en coton permettent une meilleure imperméabilisation.

Les enfants sortent très peu et ne voient que rarement le soleil. Quand ils sortent, ils ne franchissent pas les murs de la pouponnière et ignorent donc la ville, les animaux, les odeurs, les bruits... qu'ils découvrent abruptement à leur sortie ce qui constitue un réel choc pour eux. Nous avons alors tenté de développer les sorties en plein air mais uniquement dans l'enceinte de la pouponnière car paradoxalement les sœurs craignaient que les enfants s'infectent s'ils sortaient dans la rue.

Ces enfants ne disposent que de très peu de jouets qu'ils se disputent sans arrêt.

Nous avons ainsi aménagé une salle de jeux et apporté des jeux en quantité suffisante pour tous les enfants.

Au cours de nos activités, nous avons découvert des centaines de biberons neufs, des jouets, des médicaments périmés... Nous avons ainsi découvert que la pouponnière recevait de nombreux dons de différents donateurs privés ou associations mais que ces dons étaient inexploités !!!

De plus, des nouvelles peu encourageante nous sont parvenues par l'intermédiaire de Régine Jeanjean. Rien ne reste du travail effectué cet été. La pouponnière refuse toujours la visite (gratuite) d'un pédiatre...

Après une réunion avec Régine Jeanjean qui nous a exprimé ses doutes et interrogations à propos de Den Kanu, nous avons réfléchi à la réorientation de notre projet...

## **1.4 Les étudiants de Poitiers**

Depuis l'année dernière, des étudiants en médecine de Poitiers, ont découvert l'association « Vivre » et souhaitent monter un projet.

Nous travaillons donc en coordination avec eux depuis ce moment là. Cette collaboration a pris tout son sens pour le projet de formation d'un infirmier et le financement d'un médecin (décrit ci-après 2.3.3). Ces deux projets n'ont été menés qu'au prix d'une étroite coordination pour définir les rôles de chacun.

# **2 Objectifs du projet**

## **2.1 Objectif global**

Notre objectif primordial est naturellement de fournir à l'association « Vivre » ainsi qu'à la pouponnière une aide la plus efficace possible.

Afin d'atteindre cet objectif global, nous avons mis en place différents projets spécifiques secondaires, à la fois, sur Ouagadougou et, sur Bobo Dioulasso.

## **2.2 Objectifs spécifiques à Ouagadougou**

### **2.2.1 L'aide financière et matérielle**

Comme chaque année, l'association « Ici, là-bas » accorde une modeste aide financière qui a pour but d'aider au fonctionnement de l'association « Vivre APED ». Ces financements sont exclusivement destinés à l'achat de médicaments dans la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques (CAMEGUE) à Ouagadougou. Ces médicaments étant réservés aux enfants pris en charge par « Vivre APED ».

De plus, du matériel médical nous étant fourni par la plate forme humanitaire du CHU de Montpellier (gants, seringues, sondes, petits matériels, compresses désinfectants...) Ce matériels servira aux soins des enfants pris en charge par l'association « Vire APED ». (transportés dans les bagages des bénévoles)

Cinq ordinateurs ont été offerts par la faculté de Médecine de Montpellier, nous avons eu la possibilité d'envoyer deux écrans et trois unités centrales. Soit deux ordinateurs complets ont été apportés à l'association « Vivre APED » ainsi qu'une unité centrale visant à remplacer une défectueuse. L'objectif étant de remplacer, à la demande de l'association « Vivre », les ordinateurs hors d'usage, indispensables au fonctionnement de l'association.

### **2.2.3 L'infirmier**

#### **a) Origine du projet**

Suite à notre dernier voyage, et après la venue à Montpellier d'Alpha Yago, directeur de « Vivre », une demande de financement d'un infirmier a été formulée, pour répondre à un besoin d'améliorer la prise en charge des enfants lors des maraudes.

Après discussion avec l'association « Vivre » sur la finalité, l'utilité, et, le déroulement de ce projet, nous sommes parvenus à un consensus.

L'association « Ici, là-bas » financera l'inscription à l'école d'infirmiers de l'un des membres de l'association. Une convention de partenariat particulière a été établie.

#### **b) Pourquoi un infirmier ?**

Depuis le mois d'août 2007, les services d'un médecin sont financés par les étudiants de Poitiers deux jours par semaine. Ce médecin donnera des consultations gratuites au cours des maraudes, l'infirmier permettra d'améliorer le suivi des patients durant les autres jours de la semaine. Sa présence quotidienne permettra d'améliorer et d'accélérer la prise en charge des enfants gravement atteints. De plus, les maraude ne se déroulant que le matin, sa présence à l'Hôpital l'après midi permettra d'améliorer le suivi des enfants hospitalisés (le personnel des hôpitaux burkinabés étant en sous effectif et rarement présents).

#### **c) Quelle solution adopter ?**

Un des secouristes de « Vivre » va s'inscrire dans une école d'infirmiers au cours du mois d'octobre 2007. Durant cette formation un infirmier intérimaire sera engagé pour assurer les soins.

Nous avons adopté cette solution, pour diminuer le risque d'investir dans la formation d'une personne qui quitterait l'association peu après pour aller vers une plus grosse structure. En effet, le secouriste choisi est investi dans l'association depuis plusieurs années et a fait le choix de rester même au moment de graves crises financières.

#### **d) Critique du projet**

La critique que nous pouvons apporter à ce projet est qu'il existe un réel risque, qu'une fois formé, l'infirmier quitte l'association pour un emploi mieux payé. Le salaire de l'infirmier est calqué sur le salaire moyen d'un infirmier au Burkina Faso, cependant l'association « Vivre » n'est pas à l'abri d'une éventuelle crise financière. C'est pourquoi nous avons choisi un membre de l'association et lui avons fait signer un contrat.

### **2.2.4 Les vaccins**

Le laboratoire Sanofis Aventis, nous a proposé de financer une campagne de vaccination. Afin d'envisager cette campagne, nous avons prospecté auprès de différents médecins et du chef du service de pédiatrie de Charles de Gaulle et Yalgado à Ouagadougou, ainsi qu'avec le centre de vaccination du secteur.

Nous sommes donc arrivés à la conclusion que nous parviendrons à une meilleure efficacité en apportant le vaccin contre la méningite. Ce choix a été fait en raison du grand nombre

d'enfants atteints par la maladie et du fait que ce vaccin n'est pas financé par le gouvernement à l'inverse de certains autres.

Le nombre de vaccins nécessaire a été estimé par le centre de vaccination.

Nous avons pour objectif de faire aboutir ce projet l'été prochain lors du prochain voyage.

### **2.2.5 Le protocole d'utilisation des gants**

En accord avec les membres de l'association, nous souhaitons mettre en place un protocole visant à potentialiser l'utilisation des gants. L'objectif visé était alors une meilleure utilisation des stocks (limités) de gants.

Les secouristes ayant suivi des formations sur la prévention des risques de transmission du sida, au cours de l'année. Et de plus nous avons pu constater que le stock de gant était tout à fait bien géré et que les gants sont maintenant changés entre chaque enfant.

Nous avons donc renoncé à mettre en place ce projet, étant donné que son utilité n'était pas démontrée.

## **2.4 Objectif spécifique à Bobo Dioulasso**

### **2.4.1 Formation de secouriste en herbe**

Les accidents de la route sont très fréquents au Burkina Faso surtout ceux en mobylette et l'arrivée des pompiers sur les lieux est souvent tardive voire inexistante.

Les accidents domestiques sont aussi importants et souvent non soignés par absence de moyen et par négligence de la gravité de la blessure.

Nous avons donc décidé d'apprendre aux enfants quelques gestes de premier secours afin qu'ils puissent réagir dans de telles situations et ainsi acquérir une certaine confiance en eux qui leur fait souvent défaut du fait de leur passé difficile.

Le premier jour : Nous nous sommes répartis en 3 groupes de 3 ou 4, chaque groupe ayant la responsabilité d'une dizaine d'enfants.

Les enfants et nous-même nous sommes présentés à tour de rôle et nous avons organisé différents jeux.

Durant les deux semaines : Nous avons abordés chaque jour des thèmes différents comme :

- la protection et l'alerte
- le dégagement
- le saignement
- le malaise
- la victime est inconsciente et respire
- la victime s'étouffe
- les brûlures

Les séances étaient organisées de la manière suivante : tout d'abord nous faisons un rappel de ce qui avait été vu la veille, puis nous abordions un nouveau thème en expliquant la démarche

à suivre et ensuite on menait des scènes et les enfants devaient mettre en pratique ce qu'on leur avait appris.

Les activités ludiques : Nous leur avons apportés des livres afin de leur permette une ouverture sur le monde. Après les séances, nous essayions de mettre en place une discussion ce qui était plus ou moins difficile selon les groupes.

Nous avons confrontés nos points de vue sur la France, l'homosexualité, le sida ...

Un après midi, nous avons organisés la projection du film « Les Dieux sont tombés sur la tête » au centre culturel. Le but de cette projection était de les sortir de leur quotidien, de les amuser, ce qui a été le cas vu les nombreux éclats de rire.

A la fin de notre séjour, nous avons organisés un pseudo « examen » afin de concrétiser le travail des enfants et nous leur avons remis un diplôme de secouristes en herbe.

## **2.4.2 L'instituteur**

### **a) Origine du projet et déroulement**

Depuis maintenant un an nous finançons un instituteur pour le centre de réinsertion à Bobo-dioulasso. Cet instituteur dispense des cours de français et de mathématiques deux heures par semaine, du lundi au vendredi.

Ces cours permettent aux adolescents de compléter leur formation de menuiserie par une formation générale leur permettant d'apprendre à parler le français, à l'écrire, ainsi qu'apprendre à compter.

Après des débuts quelque peu difficiles, difficulté à se mettre d'accord sur les modalités, changement d'instituteur après quelques semaines de cours... « Vivre » a fini par trouver une personne qui convenait aux objectifs de ce projet.

Actuellement, les cours se déroulent tous les jours, de 17h à 19h, du lundi au vendredi.

Nous avons d'ailleurs pu noter des progrès tout à fait notables dans l'expression française chez les enfants étant dans le centre depuis plus d'un an.

### **b) Critique**

Ce projet étant le premier que nous montions, à l'époque, nous n'avons pas mis en place de convention de partenariat afin de définir clairement dès le début ce que les deux associations attendaient d'un instituteur.

C'est à cause de ce manque de clarté que le projet a mis du temps à démarrer...

Au jour d'aujourd'hui, si nous nous sommes parfaitement mis d'accord sur les objectifs de ce projet avec l'association « Vivre », il n'existe pas de contrat écrit entre « Ici, là-bas » et « Vivre ».

Il s'agit là d'un véritable manque qui devrait être rapidement corrigé.

## **2.4.3 Objectif du projet pouponnière**

En 2006, nous souhaitons reconduire un projet pouponnière

Durant notre voyage, nous avons eu connaissance de l'existence d'autres pouponnières à Bobo où les choses sont différentes : très peu de moyens, les enfants n'ont pas toujours suffisamment à manger. Ils manquent également de lits, de biberons... et sont en demande d'une aide extérieure pour les aider à améliorer le quotidien des enfants. Deux d'entre nous ont pu visiter l'une d'entre elle « Un cœur pour tous ».

Notre objectif est la construction d'un nouveau projet avec la pouponnière « Un cœur pour tous ». Nous souhaiterions construire un projet sur la durée avec une réelle efficacité. L'année 2006 servira donc de mission de reconnaissance au sein de cette nouvelle pouponnière afin de parvenir, avec la collaboration d'Odile Dufriche ainsi que des personnes travaillant au sien de cette pouponnière, à construire un projet utile.

### **3 Les bénéficiaires du projet**

#### **3.1 Bénéficiaires burkinabés**

Les premiers bénéficiaires du projet sont les enfants pris en charge par l'association « Vivre ». Les prestations de l'association « Vivre » devraient se trouver quelque peu améliorées. C'est donc la santé de ces enfants de la rue qui devrait s'en trouver améliorée.

Les jeunes enfants présents au sein de la pouponnière profiteront de l'aide ainsi que des progrès quotidiens que nous pourrons apporter.

Un infirmier permet à l'association d'agir plus efficacement et permet également la distribution de médicaments supplémentaires (car, au Burkina, les infirmiers ont la possibilité de faire des ordonnances) dans des zones où ils sont généralement très peu accessibles

L'établissement d'un protocole d'utilisation des gants devrait permettre aux secouristes de mieux les utiliser et ainsi de minimiser les risques de transmission de maladies et d'améliorer la gestion des stocks de gants souvent insuffisants.

Les adolescents pris en charge par le Centre Renaissance pourront bénéficier d'une année de cours supplémentaire, de plus, le travail de sensibilisation commencé l'an dernier sera poursuivi.

#### **3.2 Bénéficiaires montpelliérains**

Les autres bénéficiaires de ce projet sont les étudiants en médecine et sages femmes participant à ce projet.

En effet, tout au long de l'année, ce projet est discuté, travaillé, critiqué. De nombreuses discussions sur l'Afrique et ses problèmes, sur l'humanitaire et sur notre travail seront menées.

Les étudiants investis pour cette cause bénéficieront d'une expérience complémentaire à leurs études. Différents intervenants professionnels viendront nous conseiller, nous apprendre, nous aider.

Des rencontres avec des membre de différentes ONG tels que : Régine Jeanjean responsable de l'association « Terre des enfants », une psychologue membre de l'association « Terre des enfants », Hubert Nicolas vice président de l'association « L'appel », seront organisées.

Nous assisterons également à des conférences (telle que la rencontre association étudiante ONG organisée par Gilles Deville de Périère et l'ONG santé humanitaire) et suivrons des formations ou autres rassemblements étudiants organisés par des associations étudiantes au niveau national, telles que « Etudiant et Développement » ou « Animafac » L'ANEMF

(Association national des Etudiant en Médecine de France) et l'ANESF (Association Nationale des Etudiants en Sage Femme).

La construction d'un tel projet est en elle-même une excellente formation permettant d'apprendre à monter un projet, le défendre, et se battre pour qu'il aboutisse.

De plus, le voyage organisé et le travail effectué sur place constituent une expérience unique extrêmement profitable pour tout étudiant dans le domaine de la santé.

Tout au long de l'année, un travail de sensibilisation et d'information est mené. Des interventions sont organisées dans des collèges et lycées où nous y exposons notre projet et racontons notre expérience.

Durant le mois d'octobre, Alpha Yago, directeur de l'association « Vivre » présent sur Montpellier s'est déjà rendu dans différentes écoles primaires, collèges et lycées pour y parler de l'Afrique et de ses réalités.

## **4 Le déroulement**

### **4.1 Construction du projet**

#### **• Les acteurs :**

Du côté des étudiants en médecine et en école de sage-femme, plusieurs dizaines de personnes se sont mobilisés tout au long de l'année pour récolter des fonds, réfléchir ensemble aux questions importantes et faire évoluer le projet. Guidés par ceux qui avaient déjà participé au projet le plus important de notre association humanitaire Ici, Là-bas, des deuxièmes et troisièmes années ont pu découvrir au fil des réunions les différents objectifs à atteindre pour l'année 2006 et les moyens d'y arriver (vente de viennoiseries à la sortie des discothèques, soirée humanitaire...).

Par ailleurs, ce projet n'existerait pas sans l'appui financier de certains partenaires. Cette année, l'association a pu être soutenu par :

- les cours Galien
- l'espace Montpellier Jeunesse
- le FSDIE
- le Conseil Général
- la plate forme humanitaire de l'Hérault qui nous a fournit près de 200 kg de matériel médical et de médicaments
- Pharmacien Humanitaire International PHI
- le CHU de Montpellier
- ainsi que de nombreux particuliers.

Les sujets les plus délicats ont pu également être abordés lors de réunions particulières. En effet, certaines personnes (membres d'ONG, psychologue, personne de culture africaine) ont bien voulu répondre à notre appel pour partager leur expérience et répondre aux questions les plus difficiles.

#### **• Les actions :**

Beaucoup d'étudiants se sont mobilisé tout au long de l'année pour récolter des fonds. Plusieurs taches étaient possibles. En voici quelques exemples :

- vente de pâtisseries à la faculté de médecine ou à l'école de sage-femme
- vente de cartes postales
- vente de bracelets et colliers ramenés d'Afrique
- vente de viennoiseries à la sortie des soirées organisées par les étudiants en médecine
- organisation d'une soirée au profit de l'association Ici, Là-bas

D'autres idées sont en train de se mettre en place pour l'année à venir :

- organisation d'un loto et d'une tombola
- organisation d'un concert
- système de parrainage à l'année par des étudiants ou par d'autres personnes intéressées par le projet

## **4.2 Organisation sur place**

### **• Une action en 3 temps :**

Cette année, l'unique équipe était composée de 10 étudiants. Le séjour qui s'est déroulé du 25 Juin 2006 au 24 Juillet 2006 avait été découpé de la manière suivante : la première semaine se passerait à Ouagadougou, puis départ à Bobo Dioulasso pour deux semaines, et enfin de nouveau une semaine à la capital avant de repartir vers Montpellier.

Cette distribution en 3 temps nous a permis de ne pas interférer avec la venue d'une autre association étudiante à Ouagadougou, qui soutient comme nous l'association Vivre-Aped depuis 2006.

### **• L'accueil et le logement :**

Très bien accueillis dès notre arrivée à Ouagadougou, nous avons ensuite été guidés au quotidien par les différents membres de l'association Vivre, chargés par ailleurs ne nous trouver un logement dans chacune des deux villes. Nous avons donc été logés tous ensemble au centre culturel Gambidi à Ouagadougou, et dans une maison particulière à Bobo. Aucun soucis particuliers n'est à noter de ce côté là (hygiène et commodités très satisfaisantes).

Les déplacements à l'intérieur des villes se sont faits en bus ou à pied ou encore à l'arrière des mobylettes des secouristes lors de certaines maraudes. D'une manière générale, l'équipe de Vivre-Aped nous ont réservé un accueil très chaleureux qui dépassait largement le cadre strictement professionnel. Certain d'entre nous sont convaincus d'avoir créé des liens d'amitié, voire familiaux.

### **• Un emploi du temps modelé pour que chacun de nous puisse participer à toutes les activités :**

Grâce à un système de petits groupes (2 ou 3 personnes) et de roulement, chacun de nous a pu d'une part s'investir dans les différentes actions menées au quotidien par Vivre (participation aux maraudes à Ouaga et à Bobo, rencontre avec les enfants du centre Renaissance à Bobo) et d'autre part découvrir l'organisation de l'association et sa place dans le système de soin actuel du Burkina Faso.

## **4.3 La pouponnière « Un cœur pour tous »**

L'organisation logistique du projet pouponnière est très similaire à celle du projet « Vivre ». Les 4 ou 5 étudiants (en médecine et sage femme cette année) participant à ce projet se relaieront à la pouponnière.

Ce travail comportera une phase d'intégration et d'observation. Puis, éventuellement, des propositions seront émises ou si la pouponnière en émettait la demande, nous étudierons une possibilité d'aide financière.

C'était le premier contact avec cette pouponnière qui nous avait été indiquée par l'association « Terre des enfants » et Régine Jeanjean.

Elle est dirigée par un pasteur et contient une vingtaine d'enfants, de quelques mois à 5 ans, dont s'occupent quatre nourrices.

Nous avons ramené des livres, des habits, des jouets et des biberons, bienvenus dans un cadre que nous avons trouvé très triste et peu propice à éveiller les enfants. En dehors de cet apport matériel, notre présence sur place nous a par ailleurs semblé essentiel. Certains des petits orphelins nous accueillait chaque matin tout sourire et les bras ouverts à la recherche de cette chaleur que les nourrices n'ont souvent pas le temps de leur offrir.

Ce voyage était surtout un voyage de reconnaissance, nous avons observés le fonctionnement de cette pouponnière qui est très demandeuse de notre aide.

Nous avons donc évalué les besoins les plus urgents et nous avons essayé d'y répondre.

L'hygiène nous a semblé être un problème auquel nous pouvions répondre avec nos moyens.

En effet les enfants n'ayant pas de couches baignent dans l'urine. Et ne sont que rarement lavés par des nourrices découragées car trop peu nombreuses et sous payées. Leur volonté de continuer repose en réalité sur l'espoir que l'association un cœur pour tous connaîtra des jours meilleurs, peut être en partie grâce à notre aide financière mais également notre soutien moral, ou simplement humain.

Nous avons donc acheté des couches et des produits d'hygiène et du matériel d'entretien pour une année.

Un cahier de suivi a été mis en place avec l'accord du Pasteur afin d'assurer une transparence entre les différentes associations pouvant éventuellement intervenir.

Ce cahier a ainsi permis à une psychomotricienne de « Terre des enfants » qui a travaillé à la pouponnière durant le mois d'août de voir après notre passage l'évolution de ce qui a été apporté.

De plus le Dr Odile Duffriche responsable santé publique des pouponnières de la région de Bobo Dioulasso, avec qui nous avons travaillé durant le séjour s'est proposé pour récupérer les couches que nous avons achetées sur place et est chargée de leur en remettre régulièrement afin d'éviter d'éventuels abus.

## 5 Le budget

### Budget BURKINA FASO 2006

10 personnes

#### DEPENSES

	Montant	%
<b>1 - Frais de Mission</b>	<b>10 541 €</b>	<b>49,9%</b>
Billet d'avion (498 €/pers)	4 980 €	23,6%
Visas et Taxes d'Aéroport (20€ + 151,07€/pers)	1 711 €	8,1%
hébergement, frais de déplacement	1 000 €	4,7%
Vaccins (153 €/pers)	1 530 €	7,2%
Antipaludéens (malarone)	1 320 €	6,2%
<b>2 - Aides aux Maraudes</b>	<b>5 500 €</b>	<b>26,0%</b>
Achat de matériel médical et médicaments		
Aide à la prise en charge d'hospitalisation d'enfants par Vivre-APED		
<b>3 - Financement d'un instituteur</b>	<b>1 000 €</b>	<b>4,7%</b>
<b>4 - Financement d'un infirmier</b>	<b>1 000 €</b>	<b>4,7%</b>
<b>5 - Projet Pouponnière</b>	<b>1 600 €</b>	<b>6,9%</b>
Matériel pédiatrique	400 €	1,9%
Jouets et tapis de jeux	300 €	1,4%
Lait en poudre, moustiquaire, langes	500 €	2,4%
logement 4 pers à Bobo dioulasso	400 €	1,9%
<b>6 - Divers et Imprévus</b>	<b>500 €</b>	<b>2,4%</b>
<b>7 - Retour : phots, expos, dossier</b>	<b>500 €</b>	<b>2,4%</b>
<b>8 - Frais administratifs (assurance, téléphone, ...)</b>	<b>500 €</b>	<b>2,4%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>21 141 €</b>	<b>99%</b>

## RESSOURCES

	Montant	%
<b>1 - Ressources propres</b>	<b>6 000 €</b>	<b>26,0%</b>
Activités d'autofinancements (collectes, ventes ...)	3 000 €	14,2%
Apport des participants (visas + taxes + particip. Perso.)	3 000 €	14,2%
<b>2 - Aides de fonds publics</b>	<b>1 000 €</b>	<b>4,7%</b>
Conseil Général (Cap Jeune)	1 000 €	4,7%
<b>3 - Aide de fonds privés</b>	<b>4 000 €</b>	<b>18,9%</b>
Lyons Club	1 000 €	4,7%
Cours Galien	250 €	1,2%
Sauramps Médical	250 €	1,2%
MEP	1 500 €	7,1%
concours journal l'étudiant	1 000 €	4,7%
<b>4 - Valorisation</b>	<b>2 000 €</b>	<b>9,5%</b>
Apport du partenaire local	2 000 €	9,5%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>13 000 €</b>	<b>61,5%</b>
<b>FSDIE (UM1)</b>	<b>8 141 €</b>	<b>38,5%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>21 141 €</b>	<b>100%</b>

## 6 Evaluation du projet Burkina 2006

### Score d'évaluation du projet Burkina 2006

#### Evaluation globale du projet

Notre objectif primordial est de fournir à l'association « Vivre » une aide la plus efficace possible.

Ce soutien intervient à deux différents niveaux. D'une part, notre travail à Montpellier et d'autre part, notre travail au Burkina.

L'évaluation globale prend en compte l'organisation du projet dans son ensemble, ainsi que sa préparation tout au long de l'année...

<b>Evaluation globale</b>				
<b>score</b>	<b>-2 =négatif</b>	<b>0=neutre</b>	<b>2=positif</b>	<b>commentaire</b>
Respect du programme de préparation			<b>X</b>	
Logistique globale			<b>X</b>	
Respect des engagements d'organisation de l'association « Vivre »			<b>X</b>	
Implication des membres de l'association « Vivre »		<b>X</b>		Difficulté à obtenir des réunions régulières
Implication des membres d' « Ici, là-bas »			<b>X</b>	
Entente générale lors du séjour		<b>X</b>		
Volonté des deux parties de prolonger le partenariat			<b>X</b>	
Expérience vécue			<b>X</b>	
Respect des objectifs			<b>X</b>	Hormis le protocole d'utilisation des gants, mais pas d'incidence
Respect du budget			<b>X</b>	
<b>Score total</b>	<b>16</b>			<b>/20</b>

## Evaluation du projet de formation d'un infirmier

Le projet de formation d'un infirmier a pris naissance suite à la demande de l'association « Vivre », qui souhaitait retrouver ce poste perdu après une crise financière.

<b>Evaluation du projet de formation d'un infirmier</b>				
<b>score</b>	<b>-2 =négatif</b>	<b>0=neutre</b>	<b>2=positif</b>	<b>commentaire</b>
Formulation de la demande par l'association « Vivre »			<b>X</b>	
Implication de « Vivre » dans l'élaboration du projet			<b>X</b>	
Acceptation d'un nouvel ordre dans l'équipe de maraude			<b>X</b>	
Motivation et implication de l'élève infirmier			<b>X</b>	
Bénéfices et efficacité lors des maraudes <b>Question éliminatoire</b>			<b>X</b>	<b>Théorique</b> A Voir à la pratique
Respect des engagements de l'association « Vivre »			<b>X</b>	Pour l'instant respecté
Respect des engagements de l'association « Ici, là-bas »			<b>X</b>	
Capacité de l'association « Vivre » à assumer le surcoût		<b>X</b>		A voir sur plus long terme
Pérennité		<b>X</b>		A voir sur plus long terme
Respect du budget			<b>X</b>	
<b>Score total</b>	16			/20

## Evaluation du projet de financement d'un instituteur

<b>Evaluation du projet de financement d'un instituteur</b>				
<b>score</b>	<b>-2= négatif</b>	<b>0= neutre</b>	<b>2= positif</b>	<b>commentaire</b>
Formulation d'une demande de l'association « Vivre »			<b>X</b>	
Acceptation d'un poste supplémentaire par les bénévoles de l'association	<b>X</b>			Difficulté au début d'accepter nouveau salarié alors que membres de l'asso pas toujours payé
Sentiments et vécu des adolescents			<b>X</b>	
Motivation exprimée par l'instituteur			<b>X</b>	
Connaissance des adolescents du programme enseigné			<b>X</b>	Progrès notable en français parlé
Formulation d'une demande de renouvellement			<b>X</b>	
Perspective d'évolution et d'indépendance de l'association « Vivre »	<b>X</b>			Peu de chance que le poste soit maintenu si Ici, là-bas disparaissais
Pérennité de l'emploi		<b>X</b>		A moyen terme (2 à 3 ans)
Respect des objectifs			<b>X</b>	
Respect du budget			<b>X</b>	
<b>score total</b>	10		/20	

## Evaluation du projet de prévention au Centre Renaissance

<b>Evaluation de l'initiation aux 1er secours au Centre Renaissance</b>				
<b>score</b>	<b>-1 =négatif</b>	<b>0=neutre</b>	<b>2=positif</b>	<b>commentaire</b>
Demande de « Vivre »			<b>X</b>	
Respect du programme de préparation du projet			<b>X</b>	
Evaluation des acquis de l'année dernière			<b>X</b>	Suite à la pièce de théâtre sur le thème du sida un travail à été fait tout au long de l'année
Implication de bénévoles d'"Ici, là-bas"			<b>X</b>	
Implication des bénévoles de « Vivre »		<b>X</b>		
Intérêt des adolescents			<b>X</b>	
Maîtrise des bases à la fin du séjour		<b>X</b>		Très variable d'une personne à l'autre
Implication des adolescents		<b>X</b>		Grand intérêt de certain, difficulté à suivre d'autre
Demande de renouvellement de l'action			<b>X</b>	
Respects des objectifs			<b>X</b>	
<b>Score total</b>		<b>12</b>	<b>/20</b>	

## Evaluation du projet pouponnière

Evaluation du projet pouponnière				
score	0=négatif	1=neutre	2=positif	commentaire
demande de la part de la pouponnière			X	
respect du programme de préparation du projet			X	
acceptation de la venu d'étranger dans la pouponnière			X	
implication des bénévoles d' "Ici, là-bas"			X	
implication du personnel de la pouponnière			X	
acceptation du travail en partenariat				
amélioration de la qualité de vie des enfants			X	
amélioration de la sécurité sanitaire des enfants		X		A voir à plus long terme
pérennité des éventuels améliorations		X		A voir en pratique
respect du budget			X	
<b>Score total</b>	16		/20	

Le projet pouponnière 2005 avait obtenu un score de 11 avec se système d'évaluation, étant donné l'absence total de perspectives d'évolution, nous avons décidé de monter un nouveau projet avec une pouponnière différente...

## Conclusion

Cette méthode d'évaluation a été élaborée en fonction des objectifs que nous nous sommes fixés ainsi que de l'expérience que nous avons accumulée. Elle est amenée à évoluer au fil de notre préparation.

Chaque versant du projet est donc évaluable séparément.

Note < 10 : l'aboutissement du projet est insuffisante, il s'agit d'un échec

Note [10 : 13] : le projet est donc globalement peu efficace, il n'a pas eu de réel impact

Note > 14 : le projet a eu une réelle efficacité et peut être considéré comme un succès

## 7 Annexe

### Convention générale entre « Ici, là bas » et « Vivre APED »



Cette convention est un contrat par lequel les deux associations en présence s'obligent à respecter l'une envers l'autre les clauses décrites ci-après.

Ces clauses ont pour but la pérennisation d'un projet lancé en partenariat et s'inscrit dans le cadre de la convention générale de partenariat conclue entre les deux parties.

La convention est passée entre l'association « Ici, là-bas », association régie par la loi 1901, domiciliée à Montpellier et l'association « Vivre APED », association burkinabée, localisée à Ouagadougou

Les deux parties sont représentées par le Président de l'association « Vivre APED » et Benjamin Hamel, Président de l'association « Ici, là-bas ».

**Article 1 :** L'objectif de cette convention est d'apporter une aide au travail de l'association « Vivre ». Il s'agit, par conséquent, d'améliorer la santé des enfants pris en charge par « Vivre ». En contrepartie, l'association « Vivre » accueille les bénévoles de l'association « Ici, là-bas » et leur permet de participer à ces activités.

**Article 2 :** L'association « Ici, là-bas » apportera une aide financière technique et matériel à l'association « Vivre ».

Cette aide ne sera attribuée qu'à certaines conditions décrites ci-après.

**Article 3 :** L'association « Vivre » doit formuler une demande pour un besoin spécifique. Il peut s'agir d'un besoin ponctuel ou d'un besoin habituellement pris en charge par « Vivre » elle-même, mais qui, à cause de difficultés particulières, n'a pu l'être.

**Article 4 :** La demande doit faire l'objet d'un devis explicitant le besoin financier de manière précise.

**Article 5** : L'association « Ici, là-bas » envisagera la prise en charge de cette demande si toute fois la demande va bien dans le sens d'une amélioration du travail de « Vivre ». Cette prise en charge se fera dans les limites des possibilités financières de l'association « Ici, là-bas ».

**Article 6** : Dans l'hypothèse d'une demande acceptée, « Vivre » s'engage à justifier l'utilisation de cette ressource dans les plus brefs délais. Des pièces justificatives devront être fournies (factures, justificatifs de paiement ...).

**Article 7** : En échange de cette aide, « Vivre » s'engage à accueillir les bénévoles d' « Ici, là-bas ». Et devra trouver un logement permettant d'accueillir l'ensemble des bénévoles. Ce logement devra être d'un confort acceptable, c'est-à-dire doit comporter une salle de bain, des toilettes, des lits, ainsi que le minimum nécessaire pour pouvoir cuisiner. Ce logement devra également être, dans la mesure du possible, le plus proche possible des lieux d'activité de l'association.

**Article 8** : L'association « Vivre » invite les bénévoles d' « Ici, là-bas » à participer à leurs activités quotidiennes. Dans ce cadre, les bénévoles d' « Ici, là-bas » s'engagent à se rendre le plus utile possible.

**Article 9** : La convention sera considérée comme close lorsque qu'il n'existera plus de projet en commun au deux associations

.  
Cette convention est négociable tous les ans.

En cas de désaccord ou de non respect de l'une des clauses de cette convention particulière, la rupture de contrat peut entraîner l'arrêt immédiat du partenariat, tout en étant de nature à rendre caduque la convention générale conclue entre les parties.

Fait en deux exemplaires originaux, à Montpellier, le .../.../.....

Pour l'association « Vivre APED » le Président,

Pour l'association « Ici, là-bas » le Président, Nabil JBILOU

## Convention particulière entre Ici, là-bas et Vivre APED



Cette convention est un contrat par lequel les deux associations en présence s'obligent à respecter l'une envers l'autre les clauses décrites ci-après.

Ces clauses ont pour but la pérennisation d'un projet lancé en partenariat et s'inscrit dans le cadre général de la Convention générale de partenariat conclue entre les deux parties.

La convention est passée entre l'association « Ici, là-bas », association régie par la loi 1901, domiciliée à Montpellier et l'association Vivre APED, association burkinabé localisée à Ouagadougou

Les deux parties sont représentées par le Président de l'association « Vivre APED » et Président de l'association « Ici, là-bas ».

**Article 1 :** L'association « Ici, là-bas » s'engage à financer la formation d'un infirmier, en contrepartie, l'association « Vivre » mettra tout en œuvre pour assurer le recrutement de cet infirmier à l'issue de cette formation durant une durée au moins égale à la durée de la dite formation.

L'objectif de cet échange est de permettre à l'association « Vivre » d'améliorer son impact sur la santé.

**Article 2 :** L'objectif de cet accord est donc bien d'améliorer le travail de l'association. Il ne s'agit pas d'améliorer les conditions d'une personne en lui offrant une formation, mais d'améliorer la santé des enfants pris en charge par « Vivre ». Des garanties dans ce sens devront donc être apportées.

**Article 3 :** Le financement d'un infirmier est une demande formulée par l'association « Vivre », elle doit répondre à un besoin de terrain et permettre d'améliorer les conditions de travail ainsi que l'efficacité des maraudes.

**Article 4 :** Les indemnités, ainsi que les frais d'inscription à la formation, seront pris en charge par l'association « Ici, là-bas ».

**Article 5 :** Le montant des indemnités correspondra à une bourse de 30000 FCFA par mois soit 360 000 FCFA par an (soit 548,82 €).

Les indemnités d'inscription sont de 251 714 FCFA par an (soit 383,74 €).

La somme prise en charge par l'association « Ici, là-bas » est donc de 611 714 FCFA par an (soit 932,55 €).

Soit 1 835 142 FCA sur 3 ans (soit 2 797,66 €)

**Article 6 :** Au terme des 3 années de formation, le salaire de l'infirmier sera pris en charge par l'association « Vivre » selon la législation en vigueur au Burkina et dans les normes salariales du pays pour un travail équivalent. L'association « Vivre » s'engage vis-à-vis de l'association « Ici, là-bas » à tout mettre en œuvre pour assurer une prise en charge financière d'au minimum cinq années de salaires.

**Article 7 :** Les versements seront effectués selon les modalités ci-dessous :

L'équivalent d'une inscription annuelle et les six premiers mois de la bourse annuelle seront versés à la fin du mois de septembre de chaque année. Le reliquat correspondant aux six derniers mois de la bourse annuelle sera versé fin mars de l'année suivante. Les mêmes modalités seront reprises chaque année durant trois ans.

**Article 8 :** Le choix de la personne formée appartient à l'association « Vivre ». Il a été porté sur un membre de l'association plutôt que l'embauche d'une nouvelle personne extérieure. Il est de sa responsabilité de trouver le meilleur parti. La personne choisie devra être en mesure de suivre entièrement la formation. Cette personne devra avoir la confiance de l'association.

**Article 9 :** Afin de bénéficier de la bourse de formation durant trois années, le candidat pressenti devra signer un engagement de servir l'association durant 5 ans à l'issue de sa formation. A l'issue de cette formation, le candidat se verra proposé un contrat établi par l'association « Vivre » selon les normes burkinabés, mais qui, dans la mesure du possible, ne devra pas être inférieur à cinq ans.

**Article 10 :** La présente convention met en jeu des sommes significatives, de tels versements doivent être suivis de justificatifs.

Le formulaire d'inscription, un certificat d'appartenance à l'école, et une copie des versements d'indemnité de bourse versée au titulaire. De même que toutes autres pièces ayant une valeur justificative. Par ailleurs, un rapport trimestriel du déroulement de la formation sera effectué par la personne concernée.

**Article 11 :** Durant la période de latence nécessaire à la formation, la qualité de la prestation de l'association « Vivre » ne doit pas pâtir de l'absence momentanée d'un de ses membres. La place laissée vacante par le secouriste bénéficiant de la formation devra donc être remplacé. Les frais mis en jeu par ce remplacement ainsi que le choix du remplaçant sont à la charge de l'association « Vivre ».

**Article 12 :** La convention sera considérée comme clause 8 années après le début des premiers versements correspondant au tout premier versement.

En cas de désaccord ou de non respect de l'une des clauses de cette convention particulière, la rupture de contrat peut entraîner l'arrêt immédiat des financements, tout en étant de nature à rendre caduc la convention générale conclue entre les parties.

Fait en deux exemplaires originaux, à Montpellier, le .../.../.....

Pour l'association « Vivre APED » le Président

Pour l'association « Ici, là-bas » le Président, Nabil JBILOU

**Annexe :** Cette convention est signée entre les deux structures plutôt qu'entre des personnes physiques. L'aboutissement du projet, de ce fait, est d'autant mieux garanti qu'il ne dépend pas seulement d'une confiance personnelle, toute aléatoire.

La convention signée, la personne signataire ne saurait changer d'avis et renoncer à la collaboration. Pour la même raison, un changement d'équipe, au sein de l'un ou de l'autre des organismes partenaires, ne remettra pas en question les engagements pris.